

Ordre du jour  
Agenda 26

(2e étude)  
(2nd study)

REGLEMENT  
BY-LAW 6712

Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation du bâtiment portant le numéro 3421, rue Peel.

By-law providing for the approval of the construction and occupancy plan of the building bearing number 3421 Peel Street.

A la séance du Conseil de la Ville de Montréal, tenue le 10 juin 1985,

At the meeting of the Conseil de la Ville de Montréal held on June 10, 1985,

le Conseil décrète:

the Conseil ordained:

1.- Le propriétaire du bâtiment portant le numéro 3421, rue Peel est autorisé à y agrandir et occuper son bâtiment conformément aux plans annexés, numérotés S-1, S-2 et S-5 préparés par M.S. Mirza, ingénieur, estampillés par le Service de l'urbanisme le 20 mars 1985 et identifiés par le Greffier de la Ville.

1.- The owner of the building bearing number 3421 Peel Street is authorized to expand and occupy his building in accordance with the attached plans, numbered S-1, S-2 and S-5, prepared by Mr. S. Mirza, engineer, stamped by the Service de l'urbanisme on March 20, 1985 and identified by the Greffier de la Ville.

2.- La réalisation de ce projet doit être substantiellement conforme aux plans annexés et aucune modification d'un élément, en cours de réalisation, ne doit être contraire au présent règlement.

2.- The implementation of that project shall be substantially consistent with the plans annexed and no change to an element, during construction, shall be contrary to this by-law.

3.- Ce projet doit respecter toutes les exigences des règlements de la Ville, mais il n'est pas soumis aux dispositions des articles 3-2 et 3-18 du règlement de zonage de certaines parties des quartiers de Mount Royal, de Saint-André, de Saint-Georges et de Saint-Louis (3722, modifié).

3.- That project shall meet all the requirements of the by-laws of the Ville, but it is not subject to the provisions of Articles 3-2 and 3-18 of the Zoning of certain sections of Mount Royal, St. Andrew, St. George and Saint-Louis Wards (3722, as amended).

Le maire

Le greffier de la Ville

*Jean Lapierre*

*Maurice Bouché*

Pour la Ville de Montréal

Montréal le, 14 JUIN 1985